

Evaluation *ex post* du volet « Prévention des inondations » du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

La Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020, a lancé en mars 2022 une évaluation d'impact portant sur l'axe 1 du programme : « Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation ».

Il est à noter que cette évaluation intervient alors que le nouveau programme 2021-2027 est en cours de validation par la Commission européenne. La prise en compte éventuelle des conclusions devra donc pouvoir être assurée, en tant que de besoin, dans cette configuration/chronologie un peu particulière.

Depuis le démarrage de cette évaluation, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'autorité de gestion et les prestataires en charge de cette mission (Edater et Sepia). Ils ont permis de rappeler et de remettre en perspective les interventions de l'Etablissement. Non seulement en termes opérationnels, mais encore sous l'angle institutionnel, via les avis émis par le Comité syndical. En particuliers, dès mars 2019, sa « Contribution dans le cadre de la préparation des programmes européens pour la période 2021-2027 », dont un extrait est produit en annexe de la présente note.

En mars 2018, à l'occasion de la révision à mi-parcours du programme, le Comité syndical avait par ailleurs déjà alerté sur les conséquences potentielles des évolutions envisagées. Les extraits ci-dessous en restituent la teneur, de manière synthétique :

Avis sur la révision à mi-parcours du POI Feder Loire 2014-2020

Par courrier du 6 février (reçu et enregistré le 22), l'Etablissement, en tant que membre du comité de suivi du plan Loire, a été sollicité pour avis – retour demandé par écrit avant le 1^{er} mars – sur la révision, à mi-parcours, du POI Feder Loire 2014-2020.

Il est rappelé que l'enveloppe initiale du POI d'un montant de 33 M€ se répartissait de la manière suivante : 9 M€ pour l'axe 1 « *Accroître la résilience des territoires au risque inondation* » et 23 M€ pour l'axe 2 « *Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel* » (dont 7 M€ pour le volet « tourisme » et 16 M€ pour le volet « eco-systèmes ligériens »).

Etablissement public Loire
Comité syndical du 14 mars 2018
Point n° 9

5/6

On soulignera que les évolutions proposées ne sont pas sans conséquence, à la fois sur :

- l'affichage stratégique de l'instrument que constitue le Programme Opérationnel, avec une baisse du poids relatif du volet « prévention des inondations » de 50 % à 27 % entre le PO 2007-2013 et celui 2014-2020, voire à peine 21 % en intégrant la 1^{ère} hypothèse proposée par l'Autorité de gestion ;
- le degré de mobilisation d'une capacité opérationnelle effective et efficace à hauteur des enjeux dont il s'agit.

Ceci, alors même que l'objectif demeure d'éviter un décalage entre les orientations justifiant l'intervention financière du FEDER et leur concrétisation sur le territoire du bassin fluvial.

Fin mars 2022, la consommation de l'enveloppe FEDER pour l'axe 1 était de 7,79 M€, soit 21 % du montant total de 37,2 M€ (Source : <https://www.europeocentre-valdeloire.eu/po-interregional-feder-bassin-de-la-loire>).

En lien avec la période de référence 2014-2020, et sur cet axe 1, l'Etablissement a déposé 30 demandes de subventions (dont 1 refusée et 2 en attente de programmation) pour un montant total de FEDER sollicité à hauteur de 3,08 M€. Toutes les opérations sont rappelées dans le tableau produit ci-après.

En termes de logiques d'intervention de l'Etablissement, les opérations qu'il porte s'articulent autour de 3 axes complémentaires :

- gestion des infrastructures (dures et souples) ;
- prévention des inondations (SLGRI/PAPI/Etude3P/Culture du risque) ;
- réduction de la vulnérabilité.

Force est de constater tout d'abord que pour la première catégorie d'interventions, celles au titre de la **gestion des infrastructures**, à peine 1,07 M€ de FEDER a été reçu/demandé pour l'ensemble des 9 opérations portées, soit **en moyenne 150 000 €/an**. Etant précisé que : d'une part, la quasi-totalité d'entre elles concernent des **maîtrises d'ouvrage structurantes « de bassin » et/ou « interrégionales/interdépartementales »** ; d'autre part, la répartition des crédits s'effectue pour 3/4 vers la gestion de systèmes d'endiguement (SE) et 1/4 vers les zones d'expansion de crues (ZEC).

En synthèse, seulement 150 000 €/an de crédits du FEDER alloués à l'Etablissement pour permettre l'émergence du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) approuvé en 2021, sans même parler de sa mise en œuvre pour ce qui concerne notamment la gestion des digues non domaniales. Il peut être rappelé que ce projet résulte du constat de l'inadéquation du périmètre administratif des EPCI avec le phénomène physique d'une crue de Loire. Et qu'il vise à assurer, à l'échelle du bassin fluvial dans son ensemble (1/5^{ème} du territoire français métropolitain), une homogénéité de traitement, ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers. Pour un coût total d'investissement estimé à 350 M€ pour la remise à niveau d'un linéaire de digues de l'ordre de 900 km, relevant d'un TRI d'importance nationale voire européenne.

Force est de constater ensuite que pour la deuxième catégorie d'interventions, celles au titre de la **prévention des inondations**, à peine 1,45 M€ de FEDER a été reçu/demandé pour l'ensemble des 14 opérations portées, soit en moyenne 207 000 €/an. Et, **seulement 570 000 € pour les maîtrises d'ouvrage structurantes « de bassin », soit en moyenne 81 000 €/an**. Les autres maîtrises d'ouvrage s'inscrivant au bénéfice direct des collectivités concernées.

En synthèse, à peine 81 000 €/an de crédits du FEDER alloués à l'Etablissement pour l'appui technique aux territoires à enjeux forts, dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre de leurs stratégies locales de gestion des risques d'inondation, en cohérence des synergies de bassin. Il peut être souligné que l'Etablissement porte actuellement 1/3 des procédures PEP/PAPI du bassin de la Loire et ses affluents : 3 PAPI et 4 PEP, 2 supplémentaires étant en phase d'émergence. Etant indiqué, pour ce qui est de l'évaluation des dommages potentiels pour une crue moyenne affectant les 7 territoires mentionnés, qu'ils s'élèvent à plus 2Md € pour l'habitat et près de 2,5 Md € pour les activités économiques, dont l'agriculture.

Force est de constater enfin moins de 400 000 € de FEDER reçu/demandé pour les 6 opérations relatives à la **réduction de la vulnérabilité**.

N° dossier	Intitulé Projet	Montant de l'opération	%	FEDER demandé	FEDER conventionné	Paiement FEDER demandé	Paiement FEDER reçu	MOB (Maîtrise ouvrage bassin)	MOI (Maîtrise ouvrage interrégionale/interdépartementale)
Gestion des infrastructures (dures et souples)									
EX000343	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2016)	179 126,07 €	50,00%	89 563,04 €	89 563,03 €	80 001,39 €	83 795,19 €	X	X
EX001805	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2017)	351 065,77 €	50,00%	175 532,89 €	175 532,88 €	157 334,51 €	156 644,03 €	X	X
EX004480	Appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2018)	356 626,15 €	50,00%	178 313,08 €	178 313,08 €	125 856,67 €	124 197,80 €	X	X
EX006497	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues 2019-2020-2021	609 758,60 €	50,00%	304 879,30 €	295 789,41 €	295 789,41 €	En attente	X	X
4443	Plans de gestion de la végétation et inventaires faune-flore au titre de l'intégration environnementale de la gestion de systèmes d'endiguement	281 505,21 €	50,00%	140 752,61 €	En attente de programmation	Action en cours			X
EX000666	Analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues (2016-2017)	245 203,21 €	50,00%	122 601,61 €	122 601,61 €	122 601,61 €	122 601,61 €	X	X
EX004627	Réalisation de zooms territorialisés proposant la mise en œuvre de zone d'expansion de crues (2018)	61 500,00 €	50,00%	30 750,00 €	30 750,00 €	30 750,00 €	En attente	X	X
EX004902	Exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion de crues – Déclinaison opérationnelle sur les territoires des SAGE Loir, Yèvre Auron et du contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2018 - 2019)	247 752,43 €	41,90%	103 750,43 €	71 420,97 €	71 420,97 €	En attente	X	X
4036	Exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion de crues – Déclinaison opérationnelle sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval	90 000,00 €	50,00%	45 000,00 €	En attente de programmation	Action en cours			X
EX006151	Etude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villersrest	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	Refus			X	X
Prévention des inondations (SLGRI/PAPI/Etude3P/Culture du risque)									
EX000345	Commémoration de la crue de 1866 (2016)	86 325,08 €	50,00%	43 162,54 €	43 806,59 €	43 245,46 €	43 806,59 €	X	X
EX000341	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2016)	189 704,27 €	50,00%	94 852,14 €	94 852,13 €	87 385,27 €	91 330,96 €	X	X
EX001798	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2017)	226 118,67 €	50,00%	113 059,34 €	112 274,44 €	108 983,93 €	109 208,81 €	X	X
EX004479	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2018)	271 009,82 €	50,00%	135 504,91 €	135 504,91 €	123 753,60 €	125 015,85 €	X	X
EX006494	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020-2021)	408 440,00 €	50,00%	204 220,00 €	205 106,80 €	Action en cours		X	X
EX005410	Animation du PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire 2019-2022	247 635,84 €	50,00%	123 817,93 €	123 817,93 €	Action en cours			X
EX006358	Etudes préalables à la réalisation de travaux sur les systèmes d'endiguement non domaniaux de la Loire aval (périmètre du PAPI Val d'Authion)	318 000,00 €	50,00%	159 000,00 €	159 000,00 €	Action en cours			X
EX006492	Animation du PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois 2019-2021	136 457,14 €	50,00%	68 228,57 €	68 228,57 €	Action en cours			X
EX010269	Mise en œuvre d'actions du PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois 2019-2021	143 600,00 €	50,00%	71 800,00 €	71 800,00 €	Action en cours			X
EX011762	Analyse multicritères de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire (PAPI des Vals de Loire Nièvre/Cher/Giennois 2019-2021)	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	25 000,00 €	Action en cours			X
EX005204	Etude « 3P » (Prévision/Prévention/Protection contre les inondations) sur le bassin du Cher et ses affluents	334 981,60 €	50,00%	167 490,80 €	125 000,00 €	123 018,00 €	En attente		X
1265	Animation du PAPI d'intention du TRI de Montluçon 2021-2022	87 712,24 €	50,00%	43 816,64 €	43 856,12 €	Action en cours			
EX015001	Mise en œuvre d'actions du PAPI d'intention du TRI de Montluçon 2016-2021 (Axes 1, 3 et 5)	372 700,00 €	50,00%	186 350,00 €	186 350,00 €	Action en cours			
EX015002	Mise en œuvre d'actions du PAPI d'intention du TRI de Montluçon 2016-2021 (Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydrauliques »)	66 000,00 €	50,00%	33 000,00 €	33 000,00 €	Action en cours			
Réduction de la vulnérabilité									
102727	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des monuments historiques et autres biens culturels patrimoniaux sur le bassin de la Loire et ses affluents	59 000,00 €	50,00%	29 500,00 €	29 500,00 €	25 841,58 €	25 807,87 €	X	X
EX000334	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux (2016)	57 538,86 €	50,00%	28 769,43 €	28 769,43 €	28 608,28 €	28 769,43 €	X	X
EX001795	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux (2017)	79 766,10 €	50,00%	39 883,05 €	39 883,05 €	29 427,11 €	29 178,35 €	X	X
EX002783	Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents (2017-2019) – Phase 1	143 314,37 €	50,00%	71 657,19 €	71 657,19 €	69 849,34 €	En attente	X	X
EX005312	Analyse exploratoire de la vulnérabilité aux inondations des investissements de recherche, développement, innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents	37 854,48 €	50,00%	18 927,24 €	18 927,24 €	11 355,14 €	10 877,75 €	X	X
EX000344	Initiative commune pour la réalisation de Plans de Continuité d'Activité de collectivités (2016-2017)	472 232,20 €	50,00%	236 116,10 €	236 116,10 €	232 850,92 €	227 896,04 €	X	X
		6 210 928,11 €	49,72%	3 085 298,80 €	2 772 565,35 €	1 768 073,19 €	1 179 130,28 €		

ANNEXE

Il est ainsi proposé de :

- Rappeler le **rôle décisif de l'Etablissement public Loire dans l'émergence du premier programme opérationnel plurirégional financé par l'Europe et dédié au bassin de la Loire et ses affluents**, pour la période de référence 2007-2013.
- Confirmer l'**intérêt d'outils de programmation interrégionaux, à l'échelle du territoire fonctionnel que constitue le bassin fluvial de la Loire et ses affluents**. Rejoignant en cela le constat qui avait déjà été fait dans l'*Etude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion post 2013*, réalisée par la DATAR en 2011 : « *Le financement interrégional est en effet davantage qu'un financement supplémentaire et il apporte plus que la simple addition de financements régionaux : à travers la mise en réseau des acteurs, la mise en cohérence des priorités, la mutualisation des compétences et des moyens, les solidarités techniques et financières et les transferts d'expériences qu'impliquent la coopération, ces programmes renforcent l'ampleur, la pertinence et l'efficacité des interventions en réponse aux enjeux stratégiques communs. Ils encouragent aussi l'émergence de projets nouveaux et plus intégrés, qui n'auraient pas vu le jour dans un cadre purement régional et qui font sens car ils sont organisés à une échelle différente et prennent en compte différentes dimensions territoriales et thématiques.* »
- Promouvoir les **principes structurants incontournables pour asseoir la future programmation** :
 - l'**ancrage du bassin fluvial comme territoire fonctionnel**, se prêtant particulièrement bien à la déclinaison de stratégies et de politiques territorialement différenciées ;
 - le **renforcement de la cohésion territoriale**, dans une logique de solidarité de bassin, le fleuve étant alors considéré dans son intégralité comme une sorte de bien commun, à gérer en tant que tel plutôt que comme un bien en partage, avec des mécanismes favorisant des rapports de confiance et de réciprocité ;
 - la **nécessaire simplification administrative** pour les porteurs de projets, avec la mise en œuvre de modalités de programmation et de financement au service véritablement des projets et des réalisations.
- Mettre en avant des **enjeux prioritaires pour le bassin fluvial, auxquels une stratégie interrégionale s'avère plus appropriée pour répondre**, via la définition d'un nombre limité d'objectifs ciblés et la mobilisation de moyens mutualisés :
 - la **gestion coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial des infrastructures de protection contre les inondations**, telle que préfigurée dans le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) initié par l'Etablissement, dont l'opportunité et la faisabilité apparaissent clairement, en termes stratégiques comme économiques ou de gestion.
 - la **gestion quantitative de la ressource en eau**, compte tenu de la vulnérabilité actuelle du bassin au risque de déficit, ainsi que des évolutions projetées du climat sur ce territoire ; ce, dans une double approche à la fois par axes (à commencer par ceux réalimentés), et par bassins.
 - l'**anticipation et l'adaptation aux impacts du changement climatique**, avec un parti pris pour la valorisation des connaissances et leur intégration opérationnelle dans des actions susceptibles de reproduction et de démultiplication.
 - l'**exploitation d'approches innovantes et d'expérimentations**, de nature à enrichir la panoplie de voies d'actions de chacune des parties prenantes et renforcer globalement l'efficacité de la gestion intégrée du bassin fluvial, en lien par exemple avec les développements rapides des sciences comportementales ou de gestion des données.

Il est proposé de transmettre ces éléments aux Présidentes et Présidents des Régions du bassin, au Président du Comité de bassin ainsi qu'au Préfet coordonnateur de bassin et autres Préfets de Région concernés.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.